

Conjoncture économique et politiques sociales

Alors que la pandémie semble s'éloigner, en tout cas dans sa phase la plus aigüe, une nouvelle crise mondiale, plus « purement » économique, se répand : le retour d'une inflation forte. Si de premières tensions inflationnistes apparaissaient en 2021, elles restaient « normales » dans le cadre de la reprise forte observée après la mise à l'arrêt de l'économie mondiale. L'inflation atteindrait 8,3 % au niveau mondial en 2022 et 5,7 % en 2023, après 4,7 % en 2021 et 3,2 % en 2020¹. En France, l'inflation se situerait entre 5 % et 6 % en 2022, et entre 3 % et 4 % en 2023, après 0,5 % en 2020 et 1,6 % en 2021.

Cette inflation est notamment causée par les tensions géopolitiques, au premier rang desquelles l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette guerre étant loin d'un dénouement, l'inflation forte devrait perdurer au moins courant 2023, voire 2024. Par conséquent, elle pèse sur la croissance : alors qu'après une croissance du PIB de 6,8 % en 2021, les différents organismes de prévision (Banque de France, Commission Européenne, OCDE et FMI) s'accordaient sur une croissance autour de 4 % en 2022, le consensus se situe désormais sur une croissance du PIB de 2,3 % à 2,5 % cette année, pour revenir à 1,2 %/1,4 % en 2023.² Les perspectives pour la fin 2022 et pour 2023 sont incertaines.³

L'inflation a touché en premier lieu les produits énergétiques, dès la fin de l'année 2021 et particulièrement après le déclenchement de l'invasion russe. Comme lors des chocs pétroliers des années 1970, ce renchérissement du pétrole et du gaz rencontre les préoccupations écologiques. L'été 2022 a été en France le plus chaud enregistré après 2003, et il a été marqué par une sécheresse et des incendies sans précédent. Le gouvernement a annoncé vouloir faire de la préservation de l'environnement d'un côté et de la protection sociale d'un autre, des priorités, mais le contenu derrière ces déclarations reste imprécis dans les deux cas.

L'inflation a déjà une incidence sur l'évolution des salaires et des revenus. Le Smic a été revalorisé quatre fois depuis août 2021, pour une augmentation de 7,76 % (contre une inflation de 6,1 % sur un an) ; après 5 ans de gel (et 12 ans de quasi-gel), le point d'indice des fonctionnaires a été augmenté de 3,5 % ; le Salaire Mensuel de Base nominal (sans tenir compte de l'inflation) augmenterait de 3,3 % en 2022 ; et les minimas sociaux ainsi que les pensions de retraite de base ont été augmentés de 4 %. Cependant, ces évolutions, si elles atténuent le choc inflationniste, n'empêcheraient pas une baisse de pouvoir d'achat de 1 % cette année.⁴

Pour l'instant, le chômage continue cependant de baisser. Il s'est établi à 7,9 % en 2021, contre 8,4 % en 2019, et poursuivrait sa baisse à 7,4 % en 2022 malgré le ralentissement de la croissance. Il remonterait légèrement jusqu'à 2024, tout en restant en deçà des 8 %. L'ensemble des personnes au chômage, en sous-emploi ou dans le « halo du chômage », soit l'ensemble des personnes souhaitant travailler ou travailler plus, représente 16,8 % des 15-64 ans, soit le niveau le plus bas depuis 20 ans. 49,6 % des 15-64 ans sont salariés en CDI, un niveau inédit depuis 2009, et 56,7 % sont salariés à temps complet, le plus haut taux d'emploi à temps complet depuis le début des années 2000.⁵ Le million d'emplois créés depuis fin 2019 ne correspond donc pas à des emplois « au rabais » ou à de l'alternance, comme cela a pu être relayé pendant la campagne présidentielle.

Alors que l'économie mondiale est – à nouveau – fortement contrainte, l'économie française pourrait résister face à la crise. L'inflation est moins forte que chez les voisins, la croissance ralentit mais à des niveaux correspondant à la croissance potentielle, la baisse du pouvoir d'achat, réelle, est

¹ FMI, « Perspectives de l'économie mondiale. Mise à jour », juillet 2022.

² Haut Conseil des finances publiques, « Avis n° HCFP-2022-3 relatif aux prévisions macroéconomiques associées au programme de stabilité pour les années 2022 à 2027 », 26 juillet 2022.

³ Insee, « Point de conjoncture », 7 septembre 2022 : la croissance s'établirait à +2,6 % en moyenne pour 2022 mais l'acquis de croissance pour 2023 serait « modeste », prévisions sur lesquelles pèse un fort aléa.

⁴ Insee, « Guerre et prix. Note de conjoncture », 24 juin 2022.

⁵ Insee, « Au deuxième trimestre 2022, le taux de chômage est quasi stable à 7,4 % », Informations rapides n°210, 12 août 2022.

contenue en moyenne, et le taux de chômage devrait plafonner à un niveau bas par rapport aux dernières années voire décennies.

Pour autant, la situation n'est pas bonne. La France reste loin du plein-emploi, l'inflation touche en priorité les personnes les plus modestes, et la perspective « d'effacer le déficit de croissance » des deux années de crise sanitaire s'éloigne. En parallèle, les mesures d'urgence prises dans le cadre des différents chocs socio-économiques ont coûté cher, alors que la situation des finances publiques était déjà dégradée avant la crise sanitaire.

Le déficit public se résorbe depuis 2020, mais à un rythme lent. Il est ainsi passé de 8,9 % du PIB en 2020 à 6,4 % en 2021, et pourrait s'établir à 5 % cette année. La dette a par conséquent fortement augmenté et représente désormais 111 % du PIB. L'État a pris à sa charge une grande part de cette dette, mais la majeure partie des dépenses publiques sont des dépenses de sécurité sociale.

Face à l'inflation, les taux d'intérêt remontent, ce qui renchérit progressivement la charge de la dette. Il faut donc attendre un resserrement budgétaire dans les prochaines années, dans un contexte économique dégradé.

Pour rétablir la situation des comptes publics, le gouvernement rejette toute hausse d'impôt ; il entend atteindre cet objectif avant tout par une croissance forte du PIB et le plein emploi. Ces deux éléments sont importants, voire fondamentaux, mais ils risquent de ne pas suffire dans le cas de la France. Les dépenses publiques, et notamment sociales, risquent donc d'être touchées. C'est ce que pourrait annoncer l'intervention du président de la République sur « la fin de ce qui pouvait apparaître comme une abondance, celle des liquidités sans coût ».

Pour réduire sur le long terme le déficit public sans détériorer plus avant la situation sociale du pays, il faudra inventer, avec les acteurs de terrain, des solutions permettant une action sociale efficace afin de réduire les besoins d'intervention sociale.

Dans ce contexte, l'élaboration des budgets prévisionnels est une étape centrale de la politique associative, notamment car l'attractivité est un enjeu majeur pour les associations du secteur social, médico-social et de santé⁶. Les rémunérations, loin d'être le seul déterminant, sont pourtant un facteur essentiel pour attirer et maintenir les professionnels assurant un accompagnement de qualité. Or, les associations sont inscrites dans un environnement où d'autres employeurs, dans le champ du « care » et plus largement dans les bassins d'emploi, cherchent également à recruter des professionnels compétents. Ils jouent parfois sur le curseur des rémunérations et adoptent des politiques salariales dynamiques. Ainsi, l'évolution du point d'indice de la fonction publique répond à un malaise ressenti par l'ensemble des fonctionnaires. Parallèlement, l'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés a progressé de 3,0 %, sur un an, au cours du 2^e trimestre 2022⁷. Aussi, alors que les revalorisations salariales consécutives à la période de crise sanitaire aiguë ne concernent toujours pas tous les professionnels et dans un contexte d'augmentation importante de l'inflation, il est probable que la seule perspective d'une négociation d'une convention collective unique ne suffira pas à répondre à toutes les attentes.

En conséquence, il semblerait prudent de tabler sur une augmentation des masses salariales pour 2023, comme moyen indispensable pour répondre aux exigences présentes en termes d'effectifs et de qualité de l'accompagnement. Alors que se manifeste déjà clairement la difficulté à recruter, l'enjeu est celui d'un signal pour les salariés relevant des conventions collectives du secteur social, médico-social et sanitaire, visant à maintenir les effectifs et tenir le climat social. Les indications afférentes ne sont pas disponibles à l'heure où nous imprimons : elles seront à prendre en compte au fur et à mesure de leur publication par les organisations employeurs, au vu de l'avancée du dialogue social et de l'interface avec les pouvoirs publics.

Uniopss, le 8 septembre 2022

⁶ Voir le chapitre « Emploi, attractivité et travail social » du présent document.

⁷ Dares, « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 2^e trimestre 2022 », Dares Indicateurs n°38, 12 août 2022.